

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Vendredi 24 juillet 2020

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 14

Date de convocation : 20 juillet 2020

Présents : Serge BALDECCHI, Christian GIRAUD, Olivia DERACHE, Tony MARCO, Catherine AUCLIN, Justine BARBERO, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE, Franck HOYEZ, Priscillia LACOUR, Charlotte MUGUET, Christophe VALETTE.

Absents/excusés : Antoine d'INGUIMBERT (pouvoir à Marie DE PASQUALE), Sylvie BATAIS, Jean-Jacques BOYZON (pouvoir à Olivia DERACHE).

Secrétaire : Charlotte MUGUET

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2020-23 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal dont un exemplaire a été joint en annexe à la Convocation de la présente séance.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur présenté par le Maire et dont un exemplaire est transmis à la Préfecture (contrôle de légalité) en annexe de la présente décision

N° 2020-24 : Création et composition des Commissions municipales

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

* * *

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en commissions.

Il propose donc de créer les commissions municipales suivantes :

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- Examen des orientations budgétaires
- Participation à la préparation du budget communal
- Instruction des dossiers relatifs aux tarifs, subventions et dotations
- Examen de l'ensemble des problématiques liées à la gestion du personnel

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX, RESEAUX, BATIMENTS, ACCESSIBILITE

- Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et autres bâtiments communaux
- Programmation des travaux d'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux
- Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (DICT, modification de la circulation suite à une demande de raccordement au réseau d'eau potable...)
- Suivi des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et du pluvial
- Gestion du cimetière
- Mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

COMMISSION ACTION SOCIALE, CULTURE, ATTRACTIVITE, ECONOMIE

- Définition de la politique sociale mise en œuvre par le CCAS (soutien aux personnes en difficulté)
- Gestion des actions en faveur des aînés
- Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance
- Relations et relais avec les associations locales
- Gestion de l'espace culturel (occupation, équipement)
- Affaires économiques de la ville et en particulier du commerce et de l'artisanat
- Dossiers FISAC
- Baux commerciaux

COMMISSION VIE SCOLAIRE, ANIMATIONS, COMMUNICATION

- Examen de l'ensemble des domaines liés à la vie scolaire : organisation du temps scolaire, activités extra-scolaires, garderie, restauration, travaux dans les écoles ...
- Animations et festivités locales
- Gestion du square Jean Fustier : occupation, équipement
- Gestion du podium
- Site Internet de la commune, affichage

COMMISSION ENVIRONNEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE, SECURITE, SURETE

- Gestion de l'habitat, ainsi que de l'ensemble du foncier et du patrimoine
- Questions environnementales et contribution à la qualité de vie
- Embellissement de la commune (aménagement paysager, entretien des espaces verts ...)
- Gestion de la forêt et des cours d'eau
- Préparation des modifications et révisions du PLU
- Numérotation des habitations et dénomination des voies
- Mise en œuvre des mesures de sécurité dans le village (élaboration, suivi et contrôle des dossiers de sécurité des bâtiments publics)
- Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens)

COMMISSION CONSULTATION, PARTICIPATION

La commission consultation-participation est une instance de concertation ouverte au public.

Son objectif est d'avoir une réflexion thématique sur des projets ou dossiers particuliers, et générale sur la gouvernance municipale, et sur la vie locale.

Elle émet des avis et formule des propositions à l'attention des commissions municipales compétentes ou bien directement au conseil municipal.

Outre le Maire qui en est président de droit, elle est composée de membres du Conseil Municipal et de personnes prises hors conseil municipal et ce à part égale. Ces derniers membres sont tirés au sort parmi les candidats qui se sont fait connaître et leur mandat, d'une durée de 2 ans, n'est pas renouvelable.

Cette commission participative est ouverte à toutes les Antonaises et tous les Antonais qui peuvent déposer leur candidature par courrier en Mairie ou par mail à saint.antonin.mairie@orange.fr

Elle se réunit au moins une fois tous les quadrimestres sur convocation du Président ou du Vice-Président.

La municipalité se réserve le droit d'exclure un des participants en cas de non-respect des règles de fonctionnement.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

1. DECIDE de créer les commissions municipales suivantes et telles que présentées supra :

- Commission Finances et Ressources Humaines
- Commission Voirie, Travaux, Réseaux, Bâtiments et Accessibilité
- Commission Action sociale, Culture, Attractivité, Economie
- Commission Vie scolaire, Animations, Communication
- Commission Environnement, Urbanisme, Développement durable, Sécurité, Sûreté
- Commission Consultation, Participation

2. FIXE le nombre de membres de ces Commissions en plus du Maire qui les Préside de droit :

Nom de la Commission	Membres en plus du Maire
Finances et Ressources Humaines	4
Voirie, Travaux, Réseaux, Bâtiments, Accessibilité	5
Action sociale, Culture, Attractivité, Economie	5
Vie scolaire, Animations, Communication	5
Environnement, Urbanisme, Développement durable, Sécurité, Sûreté	5
Consultation, Participation	8*

** 4 membres du Conseil municipal + 4 membres pris hors Conseil Municipal*

CONSIDERANT qu'une seule liste s'est présentée pour chacune de ces Commissions ;

CONSIDERANT que l'Assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à la nomination des membres de ces commissions au scrutin secret ;

3. DESIGNE les membres suivants, en plus du Maire Président de droit, au sein de chacune des Commissions précédemment créées :

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- Antoine d'INGUIMBERT
- Christian GIRAUD
- Olivia DERACHE
- Tony MARCO

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX, RESEAUX, BATIMENTS, ACCESSIBILITE

- Christian GIRAUD
- Tony MARCO
- Claude CARINI
- Franck HOYEZ
- Christophe VALETTE

COMMISSION ACTION SOCIALE, CULTURE, ATTRACTIVITE, ECONOMIE

- Olivia DERACHE
- Antoine d'INGUIMBERT
- Marie DE PASQUALE
- Justine BARBERO
- Charlotte MUGUET

COMMISSION VIE SCOLAIRE, ANIMATIONS, COMMUNICATION

- Antoine d'INGUIMBERT
- Marie DE PASQUALE
- Justine BARBERO
- Priscillia LACOUR
- Claude CARINI

COMMISSION ENVIRONNEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE, SECURITE, SURETE

- Tony MARCO
- Jean-Jacques BOYZON
- Sylvie BATAIS
- Christophe VALETTE
- Christian GIRAUD

COMMISSION CONSULTATION, PARTICIPATION

- Catherine AUCLIN
- Jean-Jacques BOYZON
- Charlotte MUGUET
- Franck HOYEZ

N° 2020-25 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Dans les Communes de moins de 2.000 habitants, cette Commission est composée, en plus du Maire, de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants.

Les Commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables de la Commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

[...]

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'à l'unanimité, il a été décidé de ne pas avoir recours au scrutin secret pour cette délibération,

ETABLIT la liste des contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

	Prénom NOM	Soumis au(x) rôle(s)
1	Jean GAGNAIRE	CFE
2	Antoine d'INGUIMBERT	TH - TF
3	Danièle RUBY	CFE - TH - TF
4	Christian GIRAUD	TH - TF
5	Frank HERAUD	TH - TF
6	Olivia DERACHE	TH - TF
7	Fanny JOANNON	TH - TF
8	Tony MARCO	TH - TF
9	Jean-Louis MICHEL	TH - TF
10	Jean-Jacques BOYZON	TH - TF
11	Marie-Hélène PASQUALE	TH - TF
12	Jacques MEARD	TH - TF
13	Josiane HUSSER	TH - TF
14	Pierre OLIVIER	TH - TF
15	Jean-Pierre GUENO	TH - TF
16	Christelle GALLIS	TH - TF
17	Denise PRUDHON	TH - TF
18	Lorry HANNE	TH - TF
19	Véronique CERTIER	TH - TF
20	Chantal GROUSSON	TH - TF
21	Catherine KOVACHE	TH - TF
22	Catherine AUCLIN	TH - TF
23	Bernadette GENIS D'ARCY	TH - TF
24	Claude CARINI	TH - TF

[...]

Le Maire présente à l'Assemblée le RPQS du service de l'Eau pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte le RPQS relatif au service de l'eau de la Commune pour l'exercice 2019

Dit que ce rapport sera transmis au contrôle de légalité en annexe de la présente délibération.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Festivités :

Le Maire explique à l'Assemblée qu'en raison des contraintes et des protocoles sanitaires imposés au regard de la crise sanitaire (covid-19) et sécuritaire (posture Vigipirate), les moyens matériels et humains nécessaires à l'organisation de manifestations sont devenus trop importants pour Saint-Antonin.

Il envisage l'arrêt des manifestations à caractère festif, au moins jusqu'à la rentrée, à l'issue de la soirée piano organisée par la Communauté d'agglomération le 28 juillet 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Christian GIRAUD :

- Les travaux sur le réseau pluvial au chemin des Dourets sont programmés en septembre.
- Un agent sera employé en CDD pendant la saison d'été pour venir en soutien à l'équipe technique.

* * *

Catherine AUCLIN : Soumet l'idée de solliciter une participation pour l'occupation de l'espace culturel lorsqu'il ne s'agit pas d'une association et que l'activité qui y est proposée génère des bénéfices pour l'occupant.

- **Le Maire :** Répond qu'il faut aussi se souvenir qu'il y a une dizaine d'années, nombre de ces associations ou groupes assimilés ont lancé des activités pour faire vivre le village.

* * *

Le Maire :

- Les attributions de subvention aux associations feront l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal après étude des dossiers en Commission Finances/RH.

* * *

Levée de la séance à 19h20